



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

E2 : Produits fabriqués

FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ
(Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies
5 Concourse Parkway, Bureau 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence
INFOTRAC 800 535-5053
Numéro de téléphone pour informations
(800) 282-5828

SDS E2
Révision : Jul-22

| QUIKRETE® Nom du produit | N° de code |
|----------------------------------|-------------------|
| Backer Rod | 6917 |
| Walkmaker | 6921 |
| Tubes à forme Quik-Tube® | 6922 |
| Bandes pour joints de dilatation | 6917 |
| Mélange pour béton et mortier | 6921 |

Utilisation du produit : Formes et accessoires à utiliser pendant la coulée du béton

Voir la plus récente révision de ce document à www.QUIKRETE.com.

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :
Classification de la substance ou du mélange Non dangereux
Mot-indicateur Aucun
Pictogrammes d'avertissement Aucun

Dans des conditions normales de manipulation et d'emploi, ces produits ne présentent aucun danger particulier.

Les particules émanant de ces produits qui sont plus petites que 10 microns peuvent se retrouver dans l'air que vous respirez et constituer un risque d'aspiration identifié ci-dessous. Tous les autres dangers sont de nature mécanique.

SDS E2

QUIKRETE Companies, LLC

7/25/2022



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Mises en garde : Aucune

Toxicité aiguë inconnue : Aucune

Classification SIMDUT : Non réglementé

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

| Composants dangereux | N° CAS | % par poids |
|-----------------------------|---------------|--------------------|
| Aucun | S.O. | S.O. |

SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

Informations générales :

Après un contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer soigneusement.

Après un contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, le cas échéant. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez les méthodes d'extinction appropriées à la situation et à l'environnement adjacent.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Équipement de protection : Équipement approprié à la situation et à l'environnement adjacent.

Inflammabilité du produit : Combustible

Température d'autocombustion : Non disponible

Points d'éclair : Sans objet

Produits de combustion : Non disponible

Risques d'incendie en présence de substances diverses : Ininflammable.

Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups

Remarques spéciales sur les dangers d'incendie : Aucune

SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique.

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Disposez de matériau contaminé selon les dispositions de l'article 13. Assurez une ventilation adéquate.

Référence aux autres sections

Voir la section 7 pour les renseignements concernant la manutention sécuritaire.

Voir la section 8 pour les renseignements concernant l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des renseignements d'élimination.

SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/évacuation du poste de travail. Portez un ÉPI approprié (voir section 8).

Renseignements sur la protection contre les explosions et les feux : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Entreposage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Conservez le contenant bien scellé.

Utilisation(s) finale(s) précise(s) : Pas d'autres renseignements importants disponibles.

SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail : Aucun

Renseignements supplémentaires : Les listes valides au moment de la création ont été utilisées comme base.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Maintenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Toujours se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

Équipement de protection individuelle


CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™
Remarques générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Méthode de traitement des déchets
Recommandation :

Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Emballages vides non nettoyés

Recommandation : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Agent nettoyant recommandé : Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| | DOT (É.-U.) | TMD (Canada) |
|--|--------------------|---------------------|
| Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé |
| Désignation officielle de transport ONU | Non réglementé | Non réglementé |
| Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé | Non réglementé |
| Groupe d'emballage (le cas échéant) | Non réglementé | Non réglementé |

14.1 Dangers pour l'environnement :

Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques
Canada

Classification SIMDUT : Considéré comme un matériau non dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux tel que défini par les Règlements sur les produits contrôlés et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

15.2 Norme fédérale (É.-U.)**Composants SARA 302/311/312/313**

Aucun produit chimique dans ce matériel n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA titre III Section 302, 311, 312 ou 313.

15.3 Lois de droit de connaître étatique

Aucun

15.4 Inventaire mondial

LIS Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

TSCA N° : Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : July 25, 2022

REMARQUE : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par

The QUIKRETE Companies, LLC

Fin de FTSS